Quarante-septième année. — N° 158. (EDITION DU MATIN) SAMEDI 7 JUIN 1902.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le portent en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A Roubaix, au bureau du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, au bureau du journal, rue Carnot, 5. — A Mouscron, chez M. Henri Lecoeur, rue de la Station. — A Paris et à Bruxelles, dans les agences de publicité. — Le Journal de Roubaix est en vente dans les principaux Kiosques et Bibliothèques de Paris.

LE CRIME DU BOULEVARD DE METZ A ROUBAIX

LE MEURTRIER DEVANT LA COUR D'ASSISES

APRÈS ?

On s'inquiète beaucoup, dans certains milieux, de l'orientation que va prendre la politique extérieure de l'Angleterre, à présent débarrassée des difficultés que lui causait la guerre sud-africaine. Les uns la représentent comme devant être agressive et malveillante, car elle doit éprouver le désir de chercher des succès qui effacent l'atteinte subie par sa gloire militaire au Transvaal et dans l'Orange. Les autres l'imaginent éprouvant le besoin de se recueillir et de se reposer pour se refaire d'une guerre qui l'a épuisée. Entre ces deux opinions qui s'appuient l'une et l'autre sur des arguments non dépourvus de vraisemblance et d'autorité, il serait assez difficile de se prononcer, la vérité devant probablement se trouver à égale distance de l'une et de l'autre. En tout cas, les fêtes du couronnement et les délibérations des prochains ministres des colonies, sous la présidence de M. Chamberlain, serviront pour quelque temps de dérivatif aux passions jingos.

Ce qui, par exemple, serait tout à fait ridicule, pour ne pas dire davantage, ce serait de paraître céder aux inquiétudes incessantes de ceux qui, grandis outre mesure les forces réelles de la Grande Bretagne voient toujours en elle le loup qui sommeille et qu'il faut bien se garder de réveiller. On doit envisager en effet, d'une façon plus digne les relations internationales, et autant il est stupide de pratiquer la politique des coups d'épingle et d'agacer ses adversaires pour le seul plaisir de les énerver, autant il serait coupable de se laisser effrayer par des fantômes et de négliger par une peur avilissante ce que réclament l'honneur et les intérêts du pays. L'armée anglaise, en guerrie qu'elle soit par trois ans de lutte, s'est montrée, d'ailleurs, loin d'être un instrument parfectionné. Et, quelle que soit la prépondérance qu'on lui reconnaisse au point de vue maritime, depuis quelques années les autres grandes puissances, l'Allemagne et la France en particulier, ne font point si médiocre figure en face d'elle. Il n'y a donc pas lieu de se laisser impressionner et la prudence ne doit nullement exclure une juste fierté.

C'est fort probablement en Extrême-Orient que nous trouverons la pierre de touche pour apprécier ce que sera, dans l'avenir le plus prochain, la nouvelle orientation de la politique britannique. Il ne faut pas oublier, en effet, que dans un délai assez rapproché, la Russie doit évacuer une partie de la Mandchourie, celle qui contient Moukden et Niou-Chouang, mais elle ne le fera probablement pas si les Anglais maintiennent l'accord qu'ils ont signé relativement aux chemins de fer du Tchili, accord qui a motivé de très légitimes et de très vives protestations de la part de la Russie, de la Belgique et de la France. En présence de cette éventualité, l'entente anglo-japonaise jouerait-elle ? En manifestant des sentiments plus pacifiques, le Foreign office consentirait-il à retirer ce qu'ont d'exorbitant ses prétentions pour permettre aux Russes de remplir leurs engagements envers la Chine ? Telle est la grosse question qui va exiger une réponse, et cette réponse nous permettra, mieux que les plus savantes dissertations de psychologie politique, d'augurer si l'Angleterre a tiré un profit sérieux de l'aventure qu'elle vient de clore si heureusement.

Or, à cet égard, l'intervention d'Edouard VII dans la crise sud-africaine est bien faite pour nous rassurer, car nous y voyons la preuve que les jingos et M. Chamberlain ne sont point autant les maîtres qu'il y a quelques mois.

INFORMATIONS

M. WALDECK-ROUSSEAU EN VOYAGE

Paris, 4 juin. — M. Waldeck-Rousseau s'embarquera au début de la semaine prochaine, à Hambourg, à bord d'un yacht appartenant à M. Menier. Il fera une longue croisière en Suède et Norvège.

LE PRINCE DES ASTURIES A PARIS

S. A. R. le prince Charles de Bourbon-Deux-Siciles, prince des Asturies, arrivera à Paris le 18 juin. Il s'y arrêtera à peine, car, après avoir vu sa famille, il se rendra en Angleterre, où il représentera le roi Alphonse XIII aux fêtes du couronnement.

TAMPONNEMENT DE TRAINS

Madrid, 5 juin. — Le train venant de France a tamponné, à la gare de Granollers, un train venant de Caldas. Quelques voyageurs ont reçu des contusions. Plusieurs wagons sont endommagés.

LA VENTE DE CHARITÉ A LONDRES

Londres, 5 juin. — C'est la princesse Christian de Schleswig-Holstein qui ouvrira le 10 et le 11 courant la vente de charité qui aura lieu à l'ambassade de France sous le patronage du roi et de la reine. Le produit de la vente, destiné originairement aux œuvres de bienfaisance françaises de Londres, sera en partie consacré aux victimes des Antilles.

UN SCANDALE A ATHÈNES

Athènes, 5 juin. — Les articles publiés par M. Ertavias, ancien ministre du cabinet Théotoki, contre MM. Théotoki, ex-président du conseil ; Boudouri, ex-ministre de la marine et Sontsots, inspecteur des mines, accusés d'avoir été les instigateurs de la vente à une Compagnie hollandaise d'une mine de fer et d'avoir frustré le trésor national d'une somme de trois millions, sont déférés à la cour d'assises. Cette affaire suscite une émotion énorme, les sympathies publiques se partagent entre les accusés et l'accusateur.

CHOSES & AUTRES

Dans un salon.

On cause de Mme B..., qui a épousé un parfait imbécile.

— Elle était si charmante avant son mariage et si spirituelle.

— Maintenant, elle est bête à faire peur.

— Ils se sont donc mariés sous le régime de la communauté !

—×—

Un mot peu connu, parmi tant de connus, d'un Marseillais.

On parle d'imiter les cris d'animaux.

— Moi, dit glorieusement le fils de Phocée-Flaissières, quand j'imite le cri du coq, le soleil se lève !

—×—

A la Correctionnelle.

Le président à la plaignante, une bonne femme qui a été renversée par un cycliste imprudent :

— Il est arrivé sur vous à toute vitesse ?

— Ah ! mon bon monsieur, ce n'était pas un cycliste, c'était un cyclone.

LES AMIS DU GÉNÉRAL ANDRÉ

Ces jours-ci, on lisait à l'*Officiel* dans le tableau de concours pour la Légion d'honneur : *Armée territoriale, service de santé* pour chevalier, docteur Meslier, médecin aide-major de 1re classe.

Or, ce docteur Meslier et le député élu comme révolutionnaire à Clichy-Levallois, ne forment qu'une seule et même personne. Dernièrement, le docteur député Meslier, à la manifestation révolutionnaire au mur des fédérés, se livra à de tels écarts de langage et de conduite, que la police dût lui mettre la main au collet. Auparavant, l'aide-major Meslier fit devant la cour d'Assises de l'Yonne l'apologie de l'ignoble *Pinupion*, poursuivi pour injures à l'armée. Voilà des états de service que le général André récompense par la mise au tableau de concours de la Légion d'honneur. C'est sa façon à lui, de défendre et d'honorer l'armée.

LES ÉLECTIONS

UNE LETTRE DU DUC D'ORLÉANS

Le duc d'Orléans vient d'adresser aux présidents des comités royalistes départementaux la lettre suivante :

Gênes, le 23 mai 1902.

Mon cher président,

J'ai suivi, avec le plus grand soin, l'action de mes amis au cours de la récente campagne électorale.

J'aime à constater que, dans la plupart des circonscriptions, les royalistes, guidés par les chefs qui sont investis de ma confiance et de la leur, se sont fidèlement conformés à mes instructions. Partout où une candidature royaliste n'était pas posée, ils ont pris une part souvent prépondérante, à la lutte contre le candidat officiel, pas un député de l'opposition n'entre au Parlement sans leur appui.

Mais, malgré les louables efforts de la minorité, la nouvelle Chambre ne peut que continuer l'œuvre de désagrégation nationale qui est le propre du régime républicain. Pour éviter la décadence fatale et reprendre sa marche ascendante à travers les évolutions des Etats, la France doit se conformer aux lois de l'histoire et de la raison, et rentrer dans la tradition monarchique.

Quel que soit l'événement d'où la restauration pourra sortir, le succès ne sera possible que le jour où cette idée sera comprise et où se sera évanouie la persistante illusion de ceux qui croient encore à l'amélioration possible de la République.

Je vous invite donc à reprendre dès aujourd'hui l'œuvre de propagande et d'affirmation royaliste qui doit faire l'objet de vos constantes préoccupations.

Malgré le douloureux éloignement que m'impose l'exil, je m'associe à vos efforts, résolu à ne rien négliger pour les seconder. Quand on dit que le duc d'Orléans ne veut pas régner, on me fait la plus douloureuse des injures, et je saurai la relever en montrant par mes actes que le but de ma vie est de restaurer le trône de France avec l'aide de Dieu et de tous les bons Français.

C'est mon devoir envers ma patrie : je n'y faillirai pas.

Mon bureau politique, qui est en communication permanente avec moi, et qui vous a déjà transmis mes instructions touchant votre organisation départementale, sera toujours à même de vous guider dans le détails d'exécution de ce programme. Je compte sur votre dévouement pour le remplir, et par avance, je vous remercie.

Votre affectionné,

PHILIPPE.

L'ÉTAT HÉRITE-T-IL DES DIX MILLIONS ?

Du « Figaro » :

On vient d'ouvrir le testament de M. Galien, et — ô surprise ! — il n'y est nullement question de cette somme.

Le vieux rentier constitue, il est vrai, pour « son seul et unique héritier » l'Etat français ; mais il reste à estimer sa fortune mobilière et immobilière.

Des autres clauses du testament, qui ont été prématurément énoncées, une seule se trouve exacte : M. Galien lègue un million à l'Assistance publique.

Quant au legs fait à la Société de propagation de l'incinération, il se réduit, aux termes mêmes du testament, à une trentaine de mille francs.

Par contre, la ville de Paris hérite, de son côté, d'un demi-million destiné « à l'amélioration et au développement de l'instruction primaire dans ses écoles ».

Enfin M. Galien lègue à la commune de Nogent-l'Artaud, dans l'Aisne, deux hectares soixante-six ares de terrain, et au bureau de bienfaisance de La Ferté-sous-Jouarre deux cents louis.

Un point, c'est tout.

LA PAIX AU TRANSVAAL

La paix est conclue, mais, pendant longtemps encore, l'Angleterre aura à subir les conséquences de cette guerre ruineuse. On avait pu espérer une diminution des impôts ; le chancelier de l'Echiquier est venu déclarer à la Chambre des Communes qu'il ne retirerait pas les deux nouveaux impôts de cette année, c'est-à-dire qu'il maintiendra la taxe sur les blés et l'accroissement de taxe sur le revenu.

Une réponse de M. Krüger

Bruxelles, 5 juin. — Répondant à une délégation de Hollandais qui lui présentaient une adresse de condoléances, M. Kruger leur a dit : « Mon cœur est rempli de chagrin et de tristesse ; c'est tout ce que je puis dire. »

On apprend de bonne source que ni M. Kruger, ni aucun chef boer, ne publiera de protestation contre la paix. M. Kruger et le docteur Leyds sont décidés à rester en exil, mais leur exemple ne sera pas suivi par leurs collègues qui se montrent disposés à demander au gouvernement anglais l'autorisation de rentrer. Tous les fonctionnaires de l'ancien gouvernement ont l'intention de signer une pétition dans ce sens. On ne sait rien, dans l'entourage de l'ex-président, de la soi-disant mission anglaise chargée de lui notifier officiellement la conclusion de la paix.

Pour De Wet

Il se fait en ce moment un mouvement à Londres en faveur de Dewet, dont on reconnaît la bravoure et la valeur ; il est question d'ouvrir une souscription pour l'aider à reconstituer son domaine ou de lui offrir une épée d'honneur. On veut faire quelque chose, mais on ne sait pas encore ce que l'on décidera.

Retour démenti

D'après une dépêche de l'Afrique du Sud, lord Kitchener serait en route pour Londres, afin d'assister aux fêtes du couronnement. Cette nouvelle est inexacte. On nous dit que le commandant en chef restera encore plusieurs mois là-bas. Les Boers, ajoute-t-on, paraissent avoir confiance en lui, et lui, mieux que tout autre, pourra mener à bien la pacification du pays.

Soumission du commandant Fouché

Londres, 5 juin. — Un dépêche de Prétoria, 4 juin, dit que le commandant Fouché, qui était à la tête d'un détachement de colons révoltés, de la colonie du Cap, a effectué sa soumission.

Le président Krüger

La Haye, 5 juin. — Contrairement à la nouvelle publiée par le *Petit Bleu*, de Bruxelles, d'après laquelle le président Kruger serait sérieusement malade à Utrecht, on apprend de source authentique que le président est en bonne santé.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Paris, 5 juin.

M. Brisson à l'Élysée

Comme il fallait bien le supposer, M. Brisson a refusé de constituer un cabinet. Il a été reçu, jeudi matin, à l'Elysée, ainsi que l'annonce la note officieuse suivante :

Le Président de la République a reçu, ce matin, à dix heures, M. Henri Brisson, avec qui il s'est longuement entretenu. Il l'a prié de se charger de la mission de constituer un Cabinet. M. Brisson a exprimé ses vifs regrets d'être dans l'impossibilité de répondre au désir du Président de la République.

M. COMBES

ACCEPTE DE CONSTITUER UN CABINET

A cinq heures et demie, on communique la note officieuse suivante :

Le président de la République a reçu cet après-midi, à quatre heures, M. Combes, sénateur, et après s'être entretenu avec lui, lui a offert la mission de constituer un cabinet. M. Combes a accepté.

En sortant de l'Elysée, M. Combes a rendu visite successivement à MM. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, Fallières, président du Sénat, et Léon Bourgeois président de la Chambre. Il commencera demain ses négociations en vue de la constitution du nouveau cabinet.

On assure que M. Loubet a invité M. Combes a en finir au plus vite. Le sénateur de la Charente-Inférieure ira demain à l'Elysée rendre compte de ses démarches. L'attribution du portefeuille des finances rencontrera de grosses difficultés. Les radicaux verraient volontiers M. Rouvier, prendre ce portefeuille, mais il paraît que M. Combes ne tient pas à réunir dans le même cabinet M. Rouvier et M. Vallé, qui fut rapporteur du Panama.

Les progressistes disent qu'un cabinet Combes est profondément antipathique à M. Loubet, blessé d'ailleurs de la pression exercée sur lui et de la façon dont la combinaison a été manigancée, et que le président n'aurait fait appel au sénateur de la Charente-Inférieure que pour l'user. Il convient donc, disent-ils, de se réserver, mais il convient aussi de faire la part de leurs illusions.

On affirme que si M. Combes aboutit, il prendra sûrement l'intérieur et les cultes. Il conserverait le général André et M. Delcassé. Voici la combinaison que l'on prévoit : présidence du conseil, intérieur et cultes, M. Combes ; justice, M. Chaumié ou Vallé ; affaires étrangères, M. Delcassé ; instruction publique, M. Vallé, M. Maurice Faure ou M. Trouillot ; finances, M. Rouvier ou M. Delombre, ou M. Berteaux ; marine, M. Pelletan ; guerre, le général André ; travaux publics, M. Trouillot ou Chaumié ; agriculture, M. Bernard ou M. Dubief ; commerce, M. Dubief, ou M. Mougeot ; colonies, M. Etienne.

UN HÉROS DE ROMAN

Saint-Etienne, juin. — Un drame émouvant s'est déroulé cette nuit près de l'Eden-Théâtre, concert situé rue de la Croix. Un jeune homme d'une vingtaine d'années, M. D..., s'était follement épris de Mlle X..., une artiste du Théâtre-Libre, en ce moment en représentation à l'Eden. Il lui fit une cour assidue mais aucune galanterie, aucune prévenance ne purent désarmer la froideur de la jeune femme.

Dans la soirée d'hier, le romanesque jeune homme aborda celle qu'il ne pouvait fléchir et lui demanda de lui remettre un court stylet que Mlle X... porte habituellement sur elle.

Surprise, mais à cent lieues de croire à un attentat ou d'admettre l'hypothèse d'un acte de désespoir, l'artiste remit l'arme à son interlocuteur.

Aussitôt, d'un geste rapide, avant que quiconque eût pu prévenir sa fatale résolution, M. D... se frappa à la poitrine, puis retira l'arme sanglante de la plaie et la tendit à Mlle X..., terrifiée, en lui disant, avec un sourire douloureux : « Je vous jure que je suis heureux de mourir pour vous ! » et s'affaissa sur le pavé.

Le malheureux, relevé par des passants, a été transporté dans un état alarmant à son domicile. Dès qu'il fut chez lui, le premier soin du trop sentimental jeune homme fut d'envoyer sa photographie à l'insensible artiste, avec cette dédicace : « Gardez-la en souvenir de moi ! »

TERRIBLE ACCIDENT

Nice, juin. — Le capitaine Chevassu, attaché à l'état-major du gouverneur de Nice, suivait à cheval un chemin qui va de la gare du Var au pont Saint-Augustin et passe au-dessus de la voie ferrée. Au passage d'un train, le cheval prit peur et s'emballa sans que son cavalier pût le retenir, malgré ses efforts. Près du pont, où la route tourne à angle droit, le capitaine sauta à bas de sa monture. Il était temps : quelques mètres plus loin, le cheval franchit un talus et tomba d'une hauteur de dix mètres dans un fossé, près de la voie ferrée, où il se tua sur le coup. Le capitaine Chevassu fut relevé sans connaissance et transporté dans une villa voisine, puis ensuite à l'hôpital.

SOLDATS FRAPPÉS D'INSOLATION

Reims, 5 juin. — Hier matin, le 128e régiment de ligne traversait la petite ville de Faismes, se rendant du camp de Sissonne à Bazoches pour y cantonner, retournant à Saint-Denis. La chaleur était étouffante. En quelques minutes quatorze cas d'insolation se produisirent.

Immédiatement, le lieutenant-colonel, chef de colonne, fit arrêter le régiment à l'ombre sous des arbres, et des soins empressés furent prodigués aux malades, qu'on transporta dans des maisons particulières. Treize d'entre eux furent bientôt hors de danger ; un seul, le soldat Clément-Jules-Pascal Dufour, né à Moyenneville (Oise), de la classe 1900, plus gravement atteint, dut être transporté à l'hospice, où, malgré les soins empressés que lui prodiguèrent les médecins militaires, il a succombé dans l'après-midi.

Le régiment, en prévision de la chaleur, était parti le matin à quatre heures de Corbeny ; mais l'étape était longue : 35 kilomètres, et les hommes, qui se trouvaient au camp de Sissonne depuis le 14 mai, y avaient plutôt souffert du froid et de la pluie qu'ils n'avaient été accoutumés à la chaleur. C'est à cela qu'on attribue les accidents survenus.

L'autorité militaire avait pris, cependant, toutes les précautions d'usage ; mais la chaleur, avant-hier, était exceptionnelle.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 juin 1902

Présidence de M. Léon Bourgeois, président

AVANT LA SÉANCE

BATAILLE RANGÉE DANS LE 9e BUREAU

Plusieurs députés blessés

Un violent incident a précédé la séance. — Une bataille rangée s'est produite dans le neuvième bureau. On y discutait l'élection de M. Daniel Cloutier, député nationaliste de Paris, et la discussion prit très vite un tour très vif.

Les ministériels prétendent que M. Millevoye les aurait traités d'escrocs et que M. de Largentaye, faisant allusion au vote de M. Loubet dans le Panama, aurait accolé à son nom l'épithète de voleur. Sur ce, disent-ils, un de nos collègues a protesté et comme les nationalistes continuaient et que nous ne pouvions laisser insulter M. Loubet et la République, la dispute a dégénéré en bataille.

M. Millevoye et ses amis protestent contre cette version. Ils affirment que c'est M. Bachimont qui les a traités de canailles et qu'ils n'ont fait que riposter. La suite démontre que cette version est la vraie. Toujours est-il que les deux partis surexcités et de force sensiblement égale se précipitèrent l'un sur l'autre et que les poings remplacèrent instantanément arguments et injures.

Dans la dispute, en un clin d'œil, tables et chaises furent renversés ; les dossiers volaient.

Une bataille rangée s'engagea. Le marquis de Dion, qui est d'une force colossale, eut tôt fait d'étendre à terre un ou deux de ses adversaires. Attirés par le vacarme, des députés des autres bureaux accoururent, et essayèrent, mais en vain, de séparer les combattants.

Dans la bagarre, M. Berteaux reçut sur l'œil un formidable coup de poing ; M. Maurice Faure a, dit-on, un doigt foulé ; M. de Largentaye a été fortement contusionné. Enfin, essoufflés et suant, les belligérants se séparèrent.

M. Millevoye envoya ses témoins, MM. de Dion et de Largentaye, demandant rétractation du mot de canaille ou réparation par les armes : « Je vous emm...! » répondit M. Bachimont. Le mot n'était pas tombé de ses lèvres qu'il recevait de M. de Dion un magistral soufflet et devant cette attitude de l'adversaire de leur client, MM. de Dion et de Largentaye ont rédigé un procès-verbal en déclarant considérer leur mission comme terminée ; ils émettent le regret d'avoir eu affaire à un député qui ne connaissait ni les lois de l'honneur ni celles de la bienséance.

M. Bachimont s'est ému de ce procès-verbal. Il a rédigé une protestation où il reconnaît implicitement qu'il a dit le mot, mais il nie avoir reçu le soufflet. Il était trop loin et M. de Dion n'aurait pu l'atteindre. Son assertion est fausse. Trois députés qui déclarent qu'ils s'étaient interposés entre MM. Bachimont et de Dion corroborent son dire.

On prétend que ravis de trouver une occasion d'exciter les passions, les ministériels du 9me bureau, vont porter une protestation à la tribune.

Notre enquête

De l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés sur la bataille du neuvième bureau, il résulte que la démarche de MM. de Dion et de Largentaye auprès de M. Bachimont a été l'occasion et non la suite de la bagarre.

Un premier incident avait eu lieu au sujet de l'affiche relative à l'affaire Humbert. M. Bachimont avait violemment protesté contre cette affiche. La discussion de l'humbertisme était remontée au panamisme et on avait parlé du rôle joué par M. Loubet en cette époque, les ministériels s'étaient emportés et avaient grommelé quelques injures.

Les adversaires de M. Cloutier invoquaient contre lui une affiche rappelant Fachoda, et M. Millevoye faisait observer que plusieurs députés qui s'étaient servis de cette affiche, ayant été validés, la question était tranchée. C'est à ce moment que M. Bachimont le traita de canaille. M. Millevoye se contenta de dire que l'incident serait vidé ailleurs et il alchera sa démonstration. Il pria alors M. de Dion et M. de Largentaye d'inviter M. Bachimont à constituer des témoins. On connaît la réponse de M. Bachimont. On sait la riposte de M. de Dion. C'est alors que la bataille s'engagea.

Cinq ou six ministériels s'étaient agrippés à M. de Dion, qui les secoua, et, se précipitant dans la mêlée, distribua généreusement des bourrades.

Les questeurs accoururent. M. Lechevallier reçut un coup de poing en pleine figure. Un député qui regardait se vit gratifier à la fois par devant d'une giffle, par derrière d'un coup de pied. M. Dulau, survenant, fut empoigné au collet par M. Berteaux, qui avait reçu un maître coup de poing et qui se rebiffait au hasard.

M. de Dion, la bataille finie, fut conduit à la questure. Le bruit se répandit même qu'il avait été conduit au petit local illustré par M. de Baudry d'Asson. C'était inexact. On parle d'enlever les dossiers de la Seine au neuvième bureau pour éviter de nouvelles batailles.

A la suite de la bagarre du neuvième bureau, plusieurs députés ministériels ont signalé au président de la Chambre que des voies de fait s'étaient produites dans l'enceinte du Palais-Bourbon et que le président de la République y avait été l'objet d'outrages.

Les députés en question se proposent de soulever un incident à la tribune, quand le bureau définitif sera constitué, et de sommer le président de saisir le procureur général de l'affaire.

Nous avons rencontré M. de Dion et nous l'avons interviewé sur l'incident du neuvième bureau.

Je ne connaissais pas les nouvelles mœurs parlementaires, nous dit le député de Nantes, mais j'entends ne pas en souffrir, et chaque fois que je serai insulté, je répondrai de la même façon.

M. de Dion nous raconte alors l'incident.

Insulté, j'ai frappé ; on s'est précipité sur moi, dix contre un ; j'ai tapé dans le tas, j'ai atteint, sans le vouloir, un questeur, je lui ai fait mes excuses.

— M. Bachimont prétend que vous ne l'avez pas souffleté.

— Ah ! je ne connais pas M. Bachimont et j'ai giflé à l'aveuglette. C'est peut-être bien un autre que lui qui a reçu les soufflets qui lui étaient destinés. En tout cas, il connaît mes intentions. S'il n'a pas été giflé de fait il l'a été moralement.

Ajoutons que M. de Dion a emporté avec lui le dossier de M. Millerand, dont il est rapporteur. La grande fureur dont il est l'objet vient précisément de ce fait et il ne veut pas qu'en son absence on barbouille des pièces comme il est déjà arrivé il y a quatre ans.

LA SÉANCE

La séance s'est ouverte à 3 heures 25 seulement, par suite de l'incident qui s'est produit dans les couloirs. Les députés sont toujours très nombreux. Ceux d'entre eux qui ont un rapport d'élection à présenter se pressent au pied de la tribune. La salle est très animée. M. Méline et M. Ribot, au centre, ont une longue conférence. On cherche de l'œil les héros de l'incident du 9e bureau : MM. de Dion, Millevoye sont à leur place très calmes. M. Cloutier, M. Bachimont ne sont pas là.

Le président lit une adresse de sympathie de la Chambre du Paraguay, pour la catastrophe de la Martinique. (Applaudissements unanimes). Puis l'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

La vérification des pouvoirs

Le défilé commence au milieu de l'inattention générale. Le bruit des conversations couvre la voix des rapporteurs et rend difficiles à saisir les noms proclamés.

Sont validés : MM. Guillain, de la 1re circonscription de Dunkerque ; Debève, de la 1re circonscription de Douai ; Fiquet, de la 1re circonscription d'Amiens ; Jaurès, de la 2e circonscription d'Albi ; Lasies, de la circonscription de Condom ; Amédée Reille, de la 2e circonscription de Castres.

Le président fait alors connaître que le nombre des élections déjà validés s'élève à plus de 450. La Chambre est donc régulièrement constituée.

Sur sa proposition, la Chambre décide qu'elle procédera demain à l'élection du bureau définitif. Séance demain à 2 heures. La séance est levée à 4 heures 10.

—×—

Le bureau définitif

C'est demain qu'aura lieu l'élection du bureau définitif. Les délégués des groupes de gauche ont résolu, conformément au désir de l'union démocratique, de laisser un vice-président et deux secrétaires aux progressistes ; la gauche serait ainsi représentée au bureau par le président, trois vice-présidents, six secrétaires et trois questeurs sur quinze membres.

La droite est privée de toute représentation. C'est M. Trouillot qui est désigné comme troisième vice-président de la gauche. MM. Pajot, Rivet et Codet sont désignés pour la questure.

Les places de vice-présidents et de secrétaires sont purement honorifiques, mais celles de questeurs comportent des avantages matériels et c'est pourquoi les radicaux et les socialistes entendent bien les garder toutes trois.

MM. Borne, Rose et Babaud-Lacroze sont également candidats et cette dernière candidature, notamment, soutenue par les progressistes, pourrait bien semer quelque zizanie entre l'union démocratique et les autres groupes de gauche. On assure que les progressistes, revenant sur leur détermination, auraient décidé de présenter M. Aynard à la vice-présidence ; mais cette résolution serait vivement combattue dans le groupe. En tout cas, MM. Cochery et Guillain ont refusé de se présenter.

LES CENT MILLIONS

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD

M. Lanquest rend l'argent

Nous avons annoncé hier dans notre dernière heure, par une dépêche succincte que Me Lanquest avait mis à la disposition de la faillite de la « Rente Viagère », la somme de 3.700.000 francs, qui représente exactement la différence entre le passif et l'actif de la « Rente Viagère ». Tous les créanciers seront donc intégralement remboursés.

Le prêt Tabary. — Le role de M. Jacquin

On sait que, mercredi, M. Leydet a entendu divers témoins dont l'audition met en mauvaise posture M. Jacquin, qui fut chargé de ce qu'on a appelé « l'épuration de la magistrature » et brisa tout magistrat dont les convictions ne lui convenaient pas. Revenons un instant sur les révélations d'un de ces témoins, M. Leleu, banquier, gendre de M. Tabary, ancien président du tribunal à Cambrai, puis de Dunkerque.

M. Tabary avait épousé la fille d'un fonctionnaire que Napoléon III avait connu à Ham étant détenu. L'ancien prisonnier avait eu des bontés pour ceux qui lui avaient montré de la sympathie dans sa captivité : il s'était attiré la reconnaissance du magistrat devenu le mari de la fille de l'un de ses anciens geôliers. Accusé de bonapartisme, M. Tabary fut déplacé et envoyé à Dunkerque. Il avait ses habitudes à Combrai, ce déplacement lui fut très pénible.

Mlle Tabary, sa fille, avait épousé un banquier, M. Laleu, qui se trouva mis en rapport avec M. Humbert, l'ancien garde des sceaux, lequel avait promis de s'entremettre pour la réintégration du beau-père.

Ce concours n'avait rien de gratuit : le banquier prêta aux Humbert la forte somme, plus d'un million. M. Jacquin s'était chargé de bercer la famille du magistrat de l'espoir si caressé. C'était lui qui, en situation de tout voir et de tout savoir, certifiait de jour en jour que la nomination était prête, qu'elle était signée, qu'elle allait paraître à l'*Officiel*. Rien ne paraissait. Bien mieux : la chancellerie fit savoir à M. Tabary qu'il eût à perdre toute espérance.

Alors Mme Tabary s'exaspéra. Elle écrivit à M. Jacquin :

J'ai ici, sous les yeux, vos conversations jour par jour à ma fille, chez Mme Humbert, où vous vous rendiez dans le but de me rassurer et de retarder mes tentatives pour faire paraître ce décret, décret que vous avez montré à mon gendre, pour ne pas retarder ses avances de fonds, me proposant de me le faire voir aussi. Est-ce qu'un décret signé reste jamais dans les rebuts ! Vous souvenez-vous de ces assurances à ma fille, qui vous écoutait comme un oracle et qui m'écrivait : « On fera une interpellation à la Chambre, si le décret ne paraît pas » ! — « Tranquilise-toi, chère mère, car M. Jacquin, en te suppliant de ne pas le perdre, te jure que la nomination est un fait acquis, etc... »

Et maintenant que l'argent est prêté, que vous avez la